

CHARIOTS ELEVATEURS CACES R 389 (Catégories 1 à 6)

OBJECTIFS

Le candidat validera ses connaissances théoriques et pratiques de conduite d'un chariot élévateur conformément à la réglementation R389 chariots élévateurs :

Il sera capable de :

- situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité
- expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot
- réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur.

PRE-REQUIS et PUBLIC CONCERNE

Caristes ou futurs caristes

Pré-requis : Salariés âgés de plus de 18 ans, reconnus aptes par la médecine du travail. Français lu, écrit, parlé.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Présentation par vidéo projection.
- Animation interactive sur la base d'expériences vécues.
- Questions et réponses individuelles.
- Mise en situation (pratique).
- Chariots élévateurs + matériels obligatoires imposés par le référentiel

La formation est assurée par des moniteurs, experts dans leur domaine, habilités par la CARSAT, qualifiés CACES R389.

DUREE

3 à 5 jours en fonction du nombre de catégories de chariots

PROGRAMME

Programme conforme à la recommandation R389 de la CNAM

THEORIE

Connaître la réglementation et les textes de la sécurité sociale

- Rôles des différentes instances et organismes de prévention.
- Condition pour conduire et utiliser un chariot, les responsabilités en découlant.

Classification et technologies

- Identification des principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles (leur utilisation courante et les limites d'utilisation).
- Technologies et fonctions des organes du chariot, leur dispositif de sécurité.

Sécurité

- Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot élévateur.
- Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.
- Lecture de la plaque de charge (adéquation), stabilité du chariot.
- Dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction.
- Interdictions au transport ou élévation de personnes.
- Règles de circulation et de conduites dans l'entreprise (intérieur, extérieur).
- Identification des conditions et contraintes sur la distance de freinage du chariot.
- Etiquetage des produits dangereux et risques liés à leur manutention.
- Vérifications et opérations de maintenance par le conducteur.

MISE EN PRATIQUE

Vérifications et opérations avant et après les déplacements

Conduite, circulation et manœuvres

- Circuler à vide, en charge, marches AV et AR, en virage et arrêt du chariot en position de sécurité.
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné.
- Prendre et déposer une charge au sol.
- Charger et décharger le chariot d'un engin de transport.

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Test des connaissances théoriques par QCM : réglementation, classification et technologies, et sécurité relatives aux chariots élévateurs.

Test des connaissances pratiques selon procédures de tests CACES® : vérifications, conduite, circulation et manœuvres en sécurité.

VALIDATION

Attestation de fin de formation
CACES R389 valable 5 ans

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

« Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur »














SUPPORT DE COURS REMIS AUX STAGIAIRES

Il sera remis à chaque participant un livret des éditions Mémo-Forma
<http://www.memoforma.fr/manuel-formation-chariots-automoteurs.html>



Conduite d'engins en sécurité

Recommandation R 389

Catégorie 1	Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée inférieure à 1 m)			
Catégorie 2	Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg			
Catégorie 3	Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000kg			
Catégorie 4	Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000kg			
Catégorie 5	Chariots élévateurs à mât rétractable			
Catégorie 5	Chariots nécessitant un complément de formation			
Catégorie 6	Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (porte-engins), maintenance, démonstration ou essais			